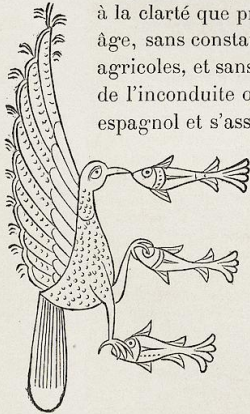


Ici encore, dans l'Espagne renaissante, il est facile de reconnaître les traits caractéristiques de l'Espagne gothique. Le rejeton sorti d'une racine immortelle se revêt du même feuillage, se pare des mêmes fleurs et se couvre des mêmes fruits dont s'enorgueillissait autrefois le tronc puissant abattu par les Arabes. Sans doute, si la fleur est épanouie, le fruit noue à peine; mais patience, laissons venir l'été, et nous verrons, aux chauds rayons du soleil d'août, la grenade espagnole revêtir sa robe de pourpre et d'or, robe mille fois plus splendide que celle dont Isidore de Béja admirait le merveilleux éclat aux premières années du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Signalons cependant une importante différence entre ces deux Espagnes également chrétiennes, également prospères. Dans l'Espagne léonaise ou castillane, les hautes classes de la société ne sont pas les seules à profiter de la richesse et de la prospérité du pays, comme cela n'avait lieu que trop souvent dans l'Espagne gothique et romaine. La sobre et laborieuse population des campagnes, autrefois trop déshéritée, jouit aujourd'hui d'une aisance qui assure son bien-être, et dont, si elle leur eût été connue, les paysans d'Allemagne, d'Angleterre, de France et d'Italie à la même époque auraient eu tout droit d'être jaloux. Elle en jouit, sauf de très-rares exceptions, dans la plénitude d'une indépendance personnelle inconnue partout ailleurs, et qui se perpétue dans la Péninsule jusqu'à l'introduction aussi inutile que malencontreuse de la féodalité en ce pays au XIII<sup>e</sup> siècle. A vrai dire, on ne peut étudier la vie privée de ces libres campagnards de Léon, d'Aragon ou de Castille, à la clarté que projettent sur elle les actes publics et privés de cette période du haut moyen âge, sans constater l'amélioration sensible qui s'est produite dans la condition des classes agricoles, et sans en arriver même à se demander par quelle voie, sauf celle de la paresse, de l'inconduite ou de la maladie, la misère aurait pu se glisser dans la demeure du paysan espagnol et s'asseoir à son foyer.



t d'abord ce n'est pas la terre, qui, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, se refuse aux robustes défricheurs trop longtemps emprisonnés dans les Asturies, et qui s'en échappent par nombreux essaims sous Ordoño I, Alphonse III et Ordoño II. Aujourd'hui, comme plus tard sous Ferdinand I et ses successeurs, ce sont bien plutôt les défricheurs qui manquent aux libres espaces que l'épée vient d'ouvrir à la colonisation chrétienne. Aussi, dans toutes les provinces enlevées aux Arabes, dans le Léonais comme en Castille, dans la Galice portugaise comme en Aragon, les propriétaires du sol, — rois, comtes, *infanzons*, évêques et abbés, — s'efforcent-ils à l'envi d'attirer sur leurs terres de nouveaux colons ou d'y retenir ceux qui s'y sont déjà fixés. Dans ce but hautement avoué et pour l'atteindre plus sûrement, ils luttent entre eux à qui fera aux immigrants de meilleures conditions<sup>2</sup>. De tous ceux qui se présentent, quels que soient leurs antécédents, nul n'est exclu. Voleurs

l'importation (cuivre, plomb, étain) par les *fueros* de S. Sébastien, ce qui semble indiquer qu'on le tirait du pays même et non du dehors.

1. « Eam [Hispaniam] post tot tantaque pericula,  
Reperit omnibus bonis opimam,  
Et ita floride post tantos dolores repletam,  
Ut diceres angustalem esse malogranatam. »  
*Chron.*, n. 53.

2. Alphonse VI déclare franchement que, par la charte

de *fueros* octroyée aux habitants de Logroño et de Miranda del Ebro, il s'est proposé de leur enlever tout motif et toute envie d'émigrer ailleurs. Cf. Muñoz, p. 335 et 344. Ce même prince déclare autre part (*ibid.*, p. 237) que, s'il étend à tout le district de Burgos les droits et privilèges concédés à cette ville, ce n'est pas seulement au profit de la population agricole qui l'habite actuellement, mais aussi de tout colon étranger désireux de se dérober aux trop lourdes charges qui pèsent sur lui. Alphonse I<sup>er</sup> d'Aragon donne à Saragosse ses *fueros* afin qu'elle soit bien peuplée (M. p. 431).